

Mesdames et Messieurs les délégués,

Notre pays connaît un épisode de fortes chaleurs qui va se prolonger la semaine prochaine.

Cette vague de chaleur a conduit le ministère à diffuser des consignes très précises visant à la protection des agents, notamment ceux travaillant en extérieur.

La continuité du service n'exclut ainsi pas la mise en œuvre des mesures d'adaptation nécessaires localement et préférables à l'annulation des examens souvent mal comprises par les candidats.

Dans ce cadre, pour les territoires impactés par cette vague, il convient en fonction de votre appréciation de la situation locale et de ses particularités :

- d'avancer les prises de services et notamment le début des examens pratiques ;
- de repositionner les examens plateaux en matinée ;
- de s'assurer de la bonne marche des climatisations des véhicules utilisées pour les examens en circulation ;
- de refuser en examen en circulation les véhicules dont la climatisation ne fonctionne pas ;
- de veiller à l'hydratation des agents travaillant en extérieur et à l'effectivité de ces dernières à l'occasion des pauses ;
- de prévoir si nécessaire des pauses plus fréquentes dans des zones ombragées ou protégées ;
- d'informer les auto-écoles et les candidats de ces adaptations.

Ces consignes générales sont à adapter dans vos territoire en fonction des réalités et des directives des autorités administratives locales, elles seront complétées dans les jours à venir en fonction de l'évolution de la situation.

La sous-direction ERPC.